

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: **0 625 432 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **93440043.3**

(51) Int. Cl.⁵: **B42F 7/08, B42F 7/04**

(22) Date de dépôt: **19.05.93**

(43) Date de publication de la demande:
23.11.94 Bulletin 94/47

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

(71) Demandeur: **EMEY, Société Anonyme**
30, rue Pasteur
F-88110 Raon-l'Etape (FR)

(72) Inventeur: **Caquel, Maurice**
30, Rue Pasteur
F-88110 Raon l'Etape (FR)

(74) Mandataire: **Bossard, Jacques-René et al**
Meyer & Partenaires
Conseils en Propriété Industrielle
Bureaux Europe
20, place des Halles
F-67000 Strasbourg (FR)

(54) **Parapheur ou trieur à onglets de rétention multiples.**

(57) Parapheur ou trieur, constitué par l'assemblage d'un certain nombre de feuilles (11) présentant chacune une page recto (12) et une page verso (12'), du type dans lequel chaque feuille comporte au moins un moyen de rétention de document, ce moyen étant constitué par un onglet de rétention (13,14) formé par une bande repliée partiellement collée sur un bord de ladite feuille, caractérisé en ce que ledit onglet de rétention (13,14) étant défini par rainage de ladite feuille (11) parallèlement à l'un de ses bords et à une certaine distance de ce bord, la partie de ladite feuille comprise entre son bord libre et le rainage constituant ledit onglet de rétention (13,14), ledit onglet de rétention (13,14) est replié contre l'une des faces de la même feuille (11) et collé partiellement contre ladite face le long d'une bande étroite (18,19) voisine du pli (15) délimitant ladite feuille et ledit onglet de rétention (13,14), la portion non collée dudit onglet de rétention (13,14), comprise entre la partie collée (18,19) et le bord libre extérieur de l'onglet (13,14), constituant avec ladite feuille (11) dont il est issu le moyen de rétention.

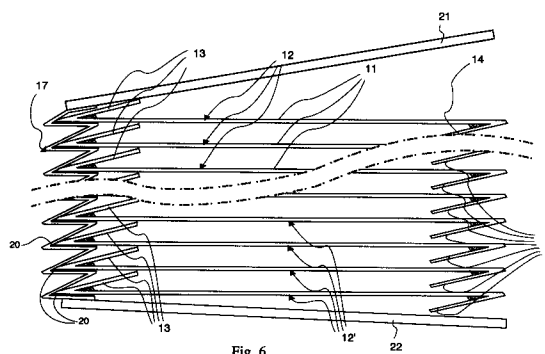


Fig. 6

EP 0 625 432 A1

La présente invention concerne les parapheurs et trieurs qui sont largement utilisés, notamment pour la présentation de documents successifs en vue de leur signature.

Actuellement, les parapheurs ou trieurs traditionnels sont généralement réalisés à partir de chemises rectangulaires en papier fort, carton, buvard ou matériau analogue, ayant reçu chacune au centre un pli de rainage, s'étendant sur toute sa hauteur. De chaque côté de ce pli de rainage central, est réalisé parallèlement un pli de rainage latéral. L'ensemble de ces trois plis est prévu pour assurer l'extension de la chemise lorsque celle-ci est plus ou moins garnie de documents. Ces chemises sont ensuite assemblées par contrecollage les unes sur les autres de façon à constituer un bloc de feuilles comportant autant de compartiments qu'il aura été employé de chemises pour sa réalisation.

Lors du contrecollage de ces chemises, pour créer ces feuilles, on évite de mettre de la colle sur la partie de chaque chemise comprise entre le pli de rainage central et les plis de rainage latéraux.

Ces blocs de chemises étant réalisés, il est possible de renforcer le dos de ces blocs en y apposant une toile dite "toile de dos", qui est contrecollée sur l'ensemble des dos des chemises, c'est à dire en fait sur la partie de chaque chemise comprise entre les deux plis de rainage latéraux, partie n'ayant pas reçu de colle pour la constitution des blocs. Une couverture est ensuite contrecollée sur la première feuille formant le dessus du bloc, et une autre sur la dernière feuille du même bloc.

L'inconvénient de ces parapheurs traditionnels est de ne comporter aucun moyen de rétention des documents qui y sont placés, ce qui oblige la plupart du temps à maintenir chaque document sur la feuille correspondante au moyen d'un trombone.

Pour pallier cet inconvénient, il a été décrit au Brevet français N° 84.00549 et à son Certificat d'Addition N° 84.15578 un perfectionnement à ce type de parapheur, ce perfectionnement résidant dans la particularité que ledit parapheur comporte, le long du bord intérieur de chaque feuille, un onglet de rétention longitudinal, issu de la feuille dont il dépend, et contre-collé partiellement sur la feuille suivante, permettant ainsi l'insertion du document à signer pour l'empêcher, par pincement, de s'échapper lorsque l'on tourne les feuilles successives, sans gêner pour autant la signature.

Cet onglet de rétention est défini par rainage de ladite feuille parallèlement à son bord interne et à une certaine distance de ce bord, la partie de ladite feuille comprise entre son bord libre et la partie partiellement collée constituant ledit onglet de rétention.

La réalisation de tels parapheurs se fait également par constitution d'un "bloc", par collage partiel de chaque onglet de rétention issu de chaque

feuille sur la feuille suivante, puis ouverture de ce bloc et mise à plat des plis réunissant chaque feuille à l'onglet de rétention qui lui correspond, puis pose de la toile du dos et enfin repliage de l'ensemble.

Cette réalisation de tels parapheurs, même facilitée par un outillage approprié, implique une main d'oeuvre qualifiée consacrant un temps relativement important au positionnement et à la mise en place, et à l'assemblage par collage, du dos encore à plat sur les feuilles successives, avec leurs replis.

La présente invention élimine cet inconvénient.

A cet effet, chaque feuille comportant comme précédemment un onglet de rétention constitué par la partie de ladite feuille comprise entre son bord libre et un rainage pratiqué parallèlement à son bord interne et à une certaine distance de ce bord interne, ledit onglet de rétention est replié contre l'une des faces de la même feuille et collé partiellement contre ladite face le long d'une bande étroite voisine du pli délimitant la feuille et l'onglet de rétention, la portion non collée dudit onglet de rétention, comprise entre la partie collée et le bord libre extérieur de l'onglet de rétention, constituant avec ladite feuille dont il est issu le moyen de rétention des documents présentés sur ladite feuille.

Diverses variantes de l'invention peuvent être conçues. Ainsi, l'onglet de rétention peut être replié et collé partiellement soit sur le recto, soit sur le verso de la feuille dont il est issu.

Par ailleurs, chaque feuille peut comporter soit un onglet de rétention unique, soit au moins deux onglets de rétention répartis sur plusieurs de ses bords, par exemple deux onglets de rétention formés sur deux bords parallèles opposés.

Dans ce dernier cas, selon une réalisation préférentielle, l'un des onglets de rétention est formé par collage partiel sur le recto de ladite feuille et l'autre onglet de rétention est formé par collage partiel sur le verso de la même feuille, ladite feuille avec ses deux onglets de rétention présentant la forme d'un Z, et comportant un onglet de rétention sur chaque face, l'ouverture du parapheur à une page quelconque offrant donc à l'utilisateur deux onglets de rétention, à savoir l'un sur le bord longitudinal extérieur de la page de gauche et l'autre sur le bord longitudinal intérieur de la page de droite.

Selon une autre variante de réalisation, chaque feuille comporte quatre onglets de rétention répartis sur ses deux couples de bords parallèles. Dans un tel cas, chaque onglet de rétention de chaque couple est replié et collé partiellement, l'un sur le recto, et l'autre sur le verso de la feuille, ce qui implique que les onglets de rétention d'un couple soient échancrés à l'emplacement où ils se super-

poseraient aux onglets de rétention de l'autre couple.

Comme moyen préférentiel utilisable pour réunir et immobiliser l'ensemble des feuilles à onglets de rétention d'un parapheur, il est prévu, selon un premier mode de réalisation de l'invention, d'opérer par insertion et collage de chaque feuille avec son ou ses onglets de rétention dans chaque pli d'un accordéon en toile formant le dos et créé à l'avance.

Selon un autre moyen utilisable aux mêmes fins, chaque feuille avec son ou ses onglets de rétention est perforée le long de son bord intérieur, l'ensemble desdites feuilles étant réuni par un système de reliure à anneaux en métal ou en matière plastique, ou une reliure hélicoïdale ou intégrale, ou une baguette plastique à anneaux, ou tout autre moyen analogue ou équivalent.

Les particularités qui viennent d'être évoquées, ainsi que d'autres, apparaîtront dans la description suivante, correspondant au dessin annexé sur lequel :

La Figure 1 illustre schématiquement en perspective le principe de réalisation d'un parapheur à onglets de rétention selon la technique antérieure,

La figure 2 est une vue de bout d'un tel parapheur, après pose du dos,

La figure 3 illustre schématiquement en perspective le principe d'un parapheur selon l'invention,

La figure 4 est une vue de bout d'un tel parapheur, à l'état partiellement déployé,

La figure 5 illustre une feuille comportant deux onglets de rétention dans un parapheur selon l'invention,

La figure 6 est une coupe verticale d'un parapheur réalisé avec des feuilles selon la figure 5, à l'état plié, la figure 6a en montrant un détail agrandi,

Et la figure 7 illustre globalement différentes variantes de feuilles à onglets de rétention rentrant dans le cadre de l'invention.

En se référant tout d'abord aux figures 1 et 2, on voit que, conformément à la technique antérieure rappelée ci-dessus, chacune des feuilles $F_1, F_2, F_3, \dots, F_n$ constituant le parapheur comporte un rainage central $R_1, R_2, \dots, R_n$, et deux rainages latéraux $R'_1, R'_2, \dots, R'_n$ et $R''_1, R''_2, \dots, R''_n$, un onglet de rétention $T_1, T_2, \dots, T_n$ étant constitué sur chaque feuille par la partie de ladite feuille comprise entre son bord libre $L_1, L_2, L_3, \dots, L_n$ et le rainage latéral $R''_1, R''_2, R''_3, \dots, R''_n$, chacun de ces onglets de rétention étant partiellement collé le long d'une bande intérieure étroite $B_1, B_2, \dots, B_n$ sur le recto de la feuille suivante.

La fabrication d'un parapheur selon la technique antérieure consistait donc, dans une première

opération, à superposer le nombre voulu de feuilles F , en collant partiellement la bande intérieure B de chaque onglet T sur la page suivante. Pour réunir le bloc ainsi constitué, l'opération suivante consistait à ouvrir et distendre ce bloc, en vue de mettre à plat l'ensemble des replis définis par les trois rainages R, R', R'' , et à coller sur l'extérieur de ces replis un dos D . On repliait ensuite l'ensemble.

Il est clair que cet ensemble d'opérations implique une main d'oeuvre qualifiée, y consacrant un temps relativement long.

Pour éliminer cet inconvénient, l'invention consiste à réaliser préalablement par collage partiel chaque feuille avec son onglet de rétention et à introduire cette feuille dans l'un des plis d'un dos réalisé, lui aussi préalablement, en accordéon. C'est ce qu'illustrent les figures 3 et 4, sur lesquelles on a désigné par la référence générale 1 chaque feuille, sur la page recto 2 de laquelle est replié le long d'un rainage l'onglet de rétention 3, collé partiellement le long d'une bande étroite 4 contre ladite page recto 2 correspondante. Chaque feuille 1 comportant son onglet de rétention 3 est alors introduite individuellement à l'intérieur d'un pli 5 d'un dos en accordéon 6, de sorte que le parapheur est déjà achevé avec son dos quand on a réuni toutes les feuilles et ce dos. Si le dos 6 utilisé pour l'opération se révèle trop fragile, il est facile de le renforcer et de le rigidifier.

Cette réalisation d'un parapheur avec un onglet de rétention issu de chaque feuille peut recevoir plusieurs variantes, qui sont illustrées aux figures 5, 6 et 7, et qui peuvent comporter plusieurs onglets de rétention, longitudinaux et/ou transversaux, mais qui dans tous les cas résultent du repliement d'une feuille sur elle-même et collage partiel de chaque onglet de rétention sur le recto et/ou le verso de la même feuille. Ainsi, toutes les combinaisons de ces variantes rentrent dans le cadre de l'invention, tel que défini aux revendications.

Ainsi, si l'on se réfère d'abord à la Fig. 5, on voit que chaque feuille 11 constituant le parapheur selon l'invention est repliée en Z, forme dite "en crochet d'ardoise", le long de ses deux bords longitudinaux opposés 15 et 16, pour créer, d'une part deux pages, respectivement recto 12 et verso 12', et d'autre part deux onglets de rétention 13 et 14, pliés en sens opposés, et collés partiellement chacun respectivement le long de deux bandes étroites 18, 19 sur chacune de ces deux pages 12 et 12'.

Comme déjà illustré ci-dessus par les figures 3 et 4 (à l'état non replié), la figure 6 montre, à l'état replié, la structure d'ensemble d'un parapheur selon l'invention. Dans cette structure, les feuilles 11, une fois constituées, sont réunies et insérées toutes ensemble mais individuellement, dans les plis du dos en accordéon 17 du parapheur, qui peut

être par ailleurs complété par deux couvertures rigides 21, 22, le bord intérieur de chaque feuille 11 étant collé en 20 sur tout ou partie de la longueur du demi pli inférieur de chacun desdits plis du dos 17, comme représenté il serait également possible de procéder au collage sur le demi pli supérieur du dos.

Comme l'illustre la figure 7, sur laquelle les éléments correspondants des moitiés respectivement droite et gauche de la structure d'un parapheur selon l'invention, représenté à l'état ouvert à une page quelconque, sont désignés par les mêmes références numériques, mais assorties d'un " ' " pour la moitié gauche qui correspond au verso de la feuille correspondante 11', à chaque page de droite 12 est associé un onglet de rétention 13 sur le bord intérieur de la feuille 11 dont il est issu et qui est partiellement collé sur le recto de ladite feuille 11 correspondante, tandis qu'à chaque page de gauche 12' est de même associé un onglet de rétention 13', situé le long du bord extérieur de la feuille précédente 11' dont il est issu, et qui est partiellement collé sur le verso de ladite feuille 11'. De même, l'onglet de rétention 14 résultant du pliage vers l'arrière de la feuille de droite 11 sera associé à la page verso suivante, et l'onglet de rétention 14' résultant du pliage vers l'arrière de la feuille 11' précédente sera associé à la page recto précédente.

On peut ainsi disposer dans le parapheur deux documents par feuille, chaque document étant maintenu indépendamment de l'autre.

Selon une caractéristique additionnelle, faisant l'objet d'autres variantes individuellement optionnelles de l'invention et réunies à la figure 7, chaque feuille 11, 11' peut également être repliée le long de ses bords transversaux, pour créer des couples d'onglets de rétention 110, 110' et 111, 111' situés en bas et en haut de chaque page 12, 12', étant entendu que chacun de ces onglets de rétention horizontaux devra être échancré, comme illustré à titre d'exemple en 112, 112' et 113, 113' à l'emplacement et selon la largeur des onglets de rétention verticaux 13-13' et 14-14' auxquels ils se superposeraient. Dans ce cas, à chaque feuille, le parapheur pourra présenter sur ses deux pages jusqu'à quatre documents, maintenus indépendamment l'un de l'autre.

Comme déjà indiqué, et ressort clairement sur la Fig. 6, les plis du dos 17 positionnent à l'avance les feuilles 11 qui y sont insérées, ce qui facilite les opérations de montage du parapheur, en éliminant la nécessité d'une main d'oeuvre qualifiée, et en raccourcissant le temps de montage et par suite le prix de revient du parapheur.

Selon une réalisation préférentielle, le collage d'une feuille sur un pli du dos en accordéon est effectué sur le demi pli inférieur dudit dos.

Revendications

1. Parapheur ou trieur, constitué par l'assemblage d'un certain nombre de feuilles présentant chacune une page recto et une page verso, du type dans lequel chaque feuille comporte au moins un moyen de rétention de document, ce moyen étant constitué par un onglet de rétention formé par une bande repliée partiellement collée sur un bord de ladite feuille, caractérisé en ce que ledit onglet de rétention étant défini par rainage de ladite feuille parallèlement à l'un de ses bords et à une certaine distance de ce bord, la partie de ladite feuille comprise entre son bord libre et le rainage constituant ledit onglet de rétention, ledit onglet de rétention est replié contre l'une des faces de la même feuille et collé partiellement contre ladite face le long d'une bande étroite voisine du pli délimitant ladite feuille et ledit onglet de rétention, la portion non collée dudit onglet de rétention, comprise entre la partie collée et le bord libre extérieur de l'onglet, constituant avec ladite feuille dont il est issu le moyen de rétention.
2. Parapheur selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit onglet de rétention est replié et collé partiellement sur la page recto de la feuille dont il est issu.
3. Parapheur selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit onglet de rétention est replié et collé partiellement sur la page verso de la feuille dont il est issu.
4. Parapheur selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que chaque feuille comporte un onglet de rétention unique.
5. Parapheur selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que chaque feuille comporte au moins deux onglets de rétention répartis sur plusieurs de ses bords.
6. Parapheur selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque feuille comporte deux onglets de rétention formés sur deux bords parallèles opposés.
7. Parapheur selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'un des onglets de rétention est formé par collage partiel sur la page recto de ladite feuille et le second onglet est formé par collage partiel sur la page verso de la même feuille.

8. Parapheur selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, caractérisé en ce que chaque feuille comporte quatre onglets de rétention répartis sur les deux couples de bords parallèles de la feuille. 5
9. Parapheur selon la revendication 8, caractérisé en ce que la feuille comportant deux couples d'onglets de rétention parallèles, chaque onglet de chaque couple étant replié et collé partiellement, l'un sur la page recto, et l'autre sur la page verso de la feuille, les onglets d'un couple sont échancrés à l'emplacement où ils se superposeraient aux onglets de l'autre couple. 10
15
10. Parapheur selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le moyen pour assembler et immobiliser l'ensemble des feuilles constituant le parapheur est un dos en accordéon, créé à l'avance, et dans chacun des plis duquel est collée une desdites feuilles. 20
11. Parapheur selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le moyen utilisé pour réunir et immobiliser l'ensemble des feuilles constituant le parapheur est une reliure à anneaux en métal ou matière plastique, une reliure hélicoïdale ou intégrale, ou une baguette plastique à anneaux traversant des perforations pratiquées dans l'un des bords de chaque feuille. 25
30
12. Procédé pour la fabrication d'un parapheur ou trieur selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en qu'il consiste à réaliser préalablement chaque feuille avec son ou ses onglets de rétention et le dos en accordéon puis à insérer et coller individuellement chacune de ces feuilles dans chaque pli de l'accordéon. 35
40
13. Procédé pour la fabrication d'un parapheur ou trieur selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 et 11, caractérisé en ce qu'il consiste à réaliser préalablement chaque feuille avec son ou ses onglets de rétention, à la perforer sur l'un de ses bords et à réunir l'ensemble des feuilles constituant le parapheur ou trieur au moyen d'une reliure à anneaux, d'une reliure hélicoïdale, d'une reliure intégrale ou d'une baguette plastique à anneaux. 45
50

55

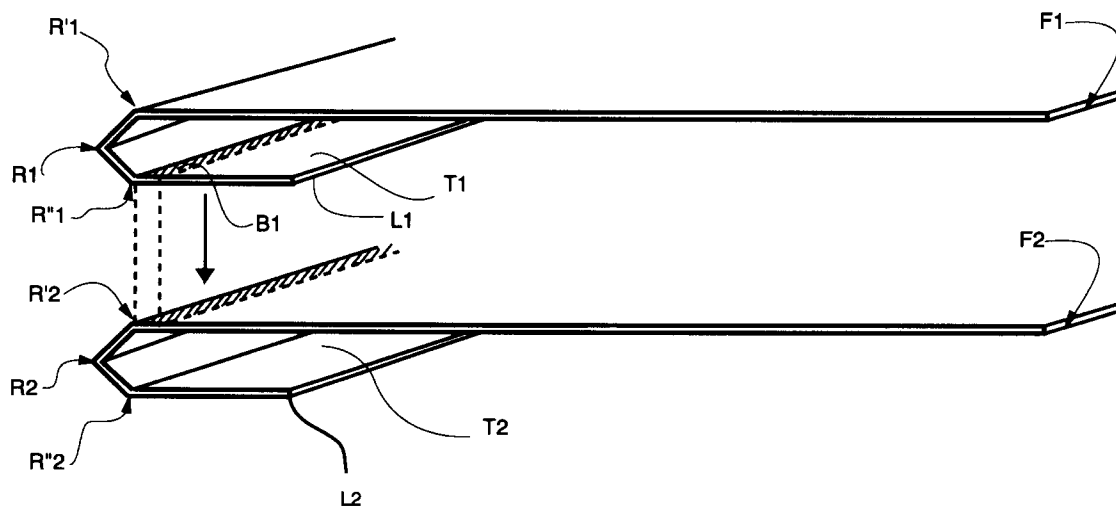


Fig. 1

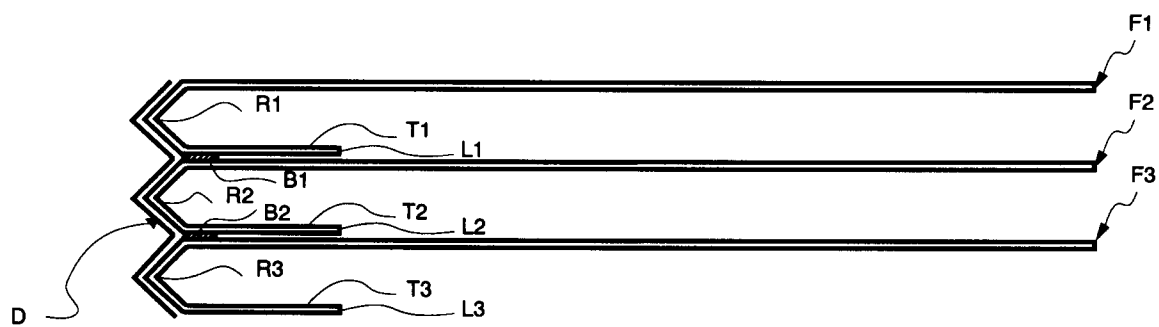


Fig. 2

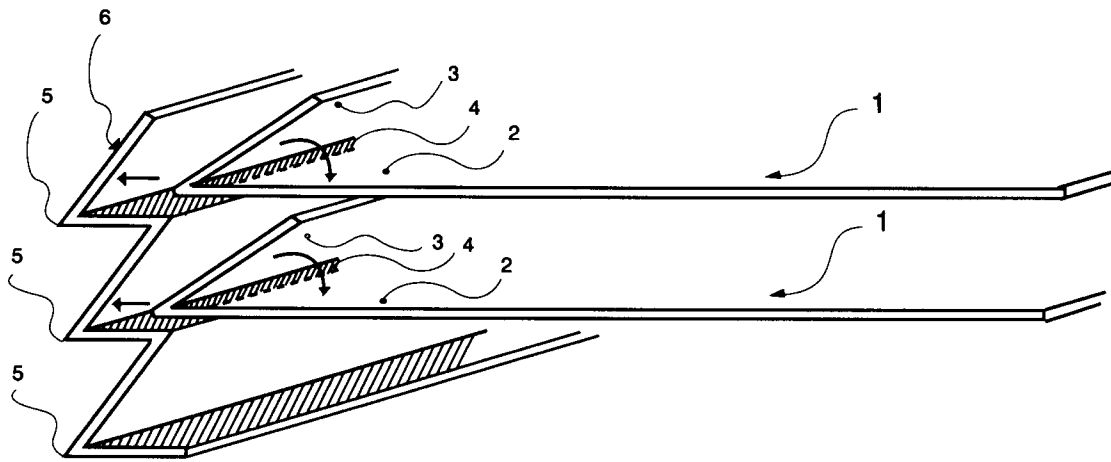


Fig. 3

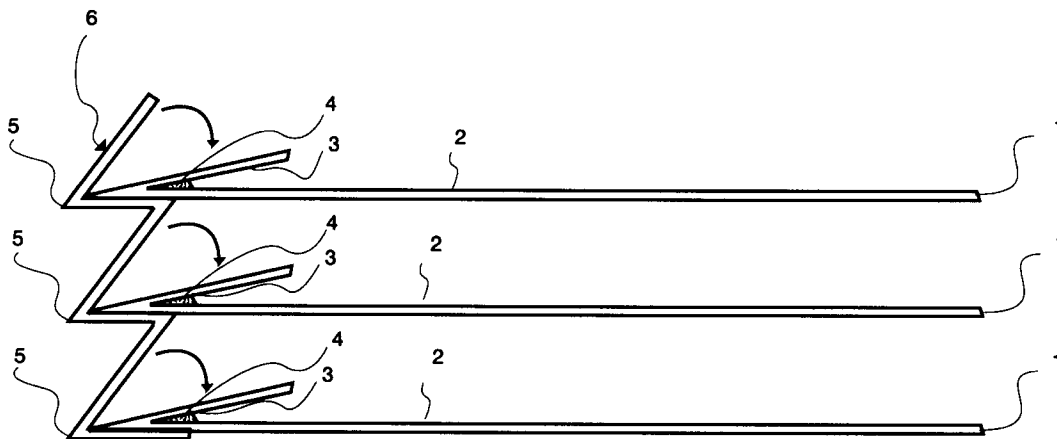


Fig. 4

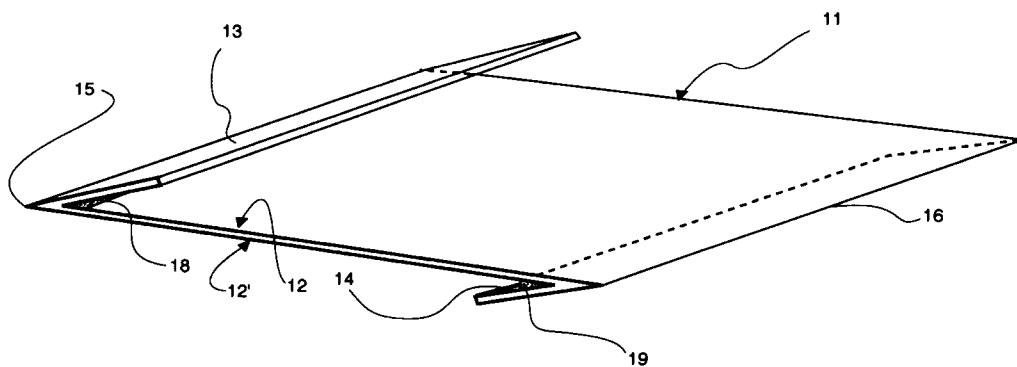


Fig. 5

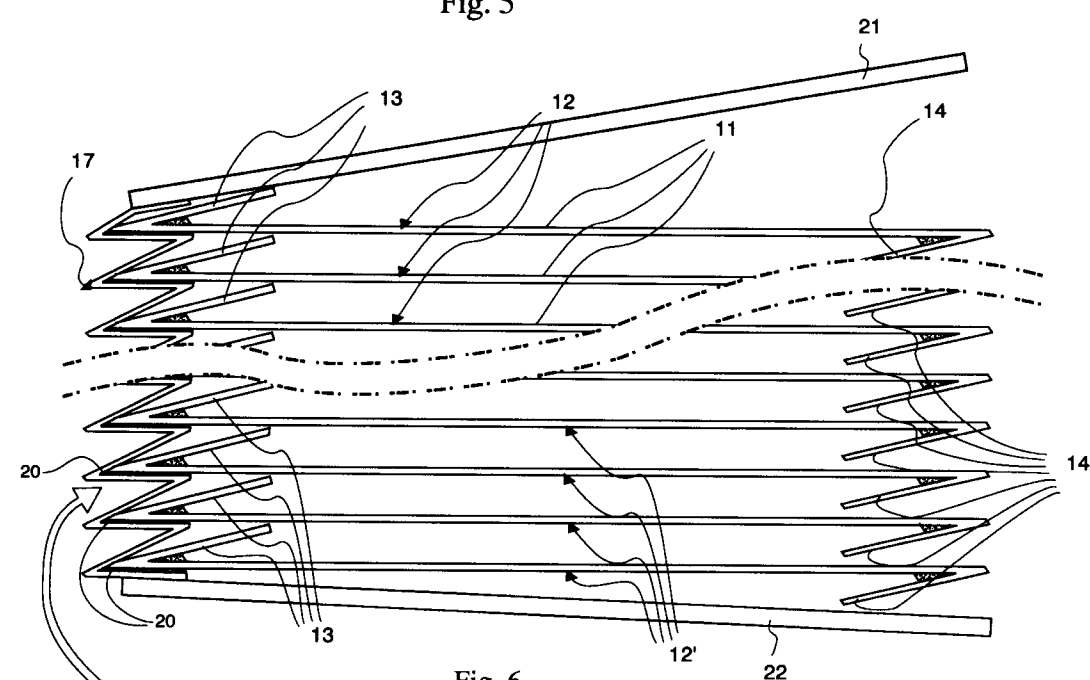


Fig. 6

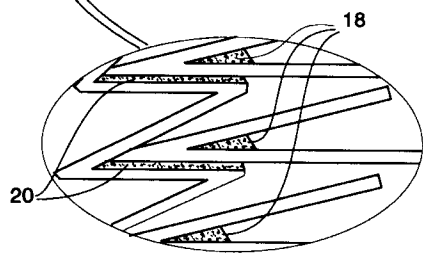


Fig. 6a

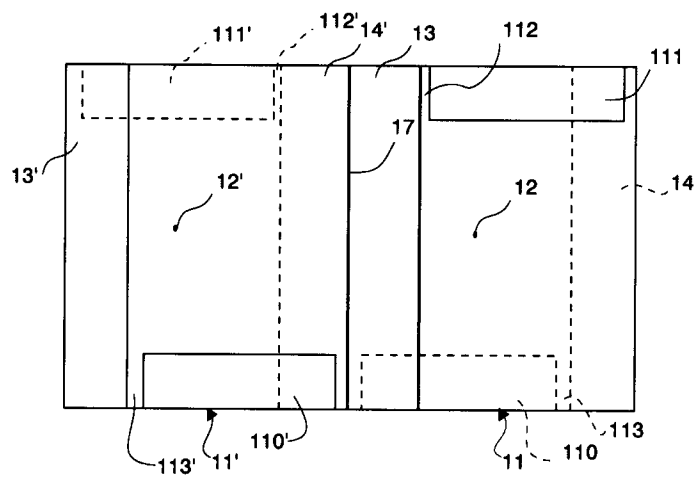


Fig. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 44 0043

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
Y	EP-A-0 149 954 (EMEY, SOCIÉTÉ ANONYME) * le document en entier *	1,2,4-6	B42F7/08 B42F7/04
D	& FR-A-2 557 833		
D	& FR-A-2 571 309 ---		
Y	GB-A-102 778 (J. GEER) * figures 1,4 * * page 2, ligne 32 - ligne 40 * ---	1,2,4-6, 10-13	
Y	FR-A-790 207 (A. PAFFENHOLZ) * figure 1 * ---	1,2,4, 10-13	
A	EP-A-0 328 751 (OFREX GROUP HOLDINGS PLC) * revendication 4 * ---	11,13	
A	DE-B-11 41 617 (FA. HCH. WUHRMANN) * figures 1,2 * * colonne 3, ligne 20 - ligne 43 * -----	1,2,4, 10,12	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5) B42F
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20 Octobre 1993	Examineur HAEUSLER, U
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			